

adopter des politiques qui amélioreront le sort des femmes. En réalité une de mes priorités à titre de ministre chargé de la Condition féminine consiste à discuter avec mes collègues provinciaux des mécanismes que les diverses provinces établissent pour veiller à ce que les préoccupations des femmes soient comprises et respectées dans toutes leurs politiques. Dans certaines provinces, des mécanismes existent déjà à cette fin. Je ne saurais trop insister aussi sur le fait, qu'à mon avis, il est essentiel que les gouvernements établissent des objectifs et des critères d'évaluation pour leur permettre de déterminer les progrès réalisés.

Nous cautionnons l'accent placé dans la version préliminaire du programme d'action sur les mécanismes nationaux et voulons souligner qu'au Canada de tels mécanismes doivent également se retrouver à l'échelon provincial, sans quoi les progrès seront lents et aléatoires.

Je suis heureux de déposer ici aujourd'hui, en même temps que le document intitulé *Femme en voie d'égalité*, le plan d'action de cinq de nos dix provinces. Comme je vous l'ai déjà mentionné, les provinces canadiennes contribuent largement aux progrès réalisés dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation, thèmes secondaires de la conférence.

Lorsque j'ai examiné la version préliminaire du programme d'action pour me préparer à la conférence, j'ai beaucoup réfléchi à ses trois principaux thèmes auxiliaires. Les questions relatives à l'emploi m'intéressent tout particulièrement, étant donné que j'assume des responsabilités à cet égard dans mon pays. La santé et l'éducation revêtent aussi une importance vitale, puisqu'elles ont trait à des aspirations que nous partageons tous, c'est-à-dire un bon état de santé et le libre accès à l'éducation.

L'emploi

En ma double qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de ministre chargé de la Condition féminine, il m'incombe de veiller à ce que les femmes puissent se tailler une place sur le marché du travail grâce à des programmes appropriés de formation et de création d'emplois et à des programmes compensatoires spéciaux visant à réparer les injustices passées. Il est arrivé trop souvent que ces programmes ne soient pas conçus en fonction des besoins de la femme au travail et je ne voudrais pas maintenir cette attitude. Je crois fermement que, sans ces programmes spéciaux, les femmes perdront encore plus de terrain, végéteront dans leurs secteurs traditionnels et rateront le coche de l'expansion économique qui s'annonce dans les provinces de l'Ouest, particulièrement dans les industries à vocation énergétique. Voilà pourquoi nous offrons maintenant aux employeurs qui forment des femmes dans des métiers non traditionnels une subvention couvrant jusqu'à 75 pour cent des salaires qu'ils leur versent. Nous avons aussi créé un programme de services communautaires en vue de financer certains projets comme des garderies et des maisons d'accueil pour venir en aide aux femmes qui retournent sur le marché du travail.

L'action positive

Si nous voulons surmonter les traditions séculaires du milieu du travail, nous devons avoir recours à des mécanismes efficaces. Voilà pourquoi il nous faut intégrer des programmes d'action positive à notre stratégie. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral et au moins une province appliquent des programmes volontaires d'action positive dans le secteur privé. Au fédéral, nous envisageons sérieusement la